



**« Journée Porte Ouverte sur la résolution
1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies »
Discours de M. Albert Koenders,
Représentant Spécial du Secrétaire Général de l'ONU en Côte d'Ivoire
Abidjan, Vendredi 19 octobre 2012**

Madame la Première Dame de Côte d'Ivoire,
Madame la Ministre de la Famille, de la Femme et de l'Enfant,
Monsieur le Maire de la Commune du Plateau,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Ministères, du Corps Diplomatique et du
Système des Nations Unies,
Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations féminines,
Honorables invités, Mesdames, Messieurs qui êtes venus si nombreux cet après-midi.

Je suis très heureux d'être ici parmi vous aujourd'hui dans le cadre de cette
« journée porte ouverte » sur la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations
Unies intitulée « Femmes, Paix et Sécurité ». Je suis particulièrement reconnaissant à la
Première Dame de nous honorer de sa présence et nous la remercions pour toutes les
actions qu'elle mène en faveur des personnes vulnérables de Côte d'Ivoire et d'Afrique
notamment à travers sa Fondation « Les Enfants d'Afrique ». Permettez-moi également
de remercier le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant d'avoir organisé cette
célébration en étroite collaboration avec les organisations féminines de la société civile et
les Agences du Système des Nations Unies.

La Résolution 1325 est avant tout l'occasion de saluer le rôle important que les
femmes jouent dans la prévention, le règlement des conflits et dans la consolidation de la
paix. Je voudrais prendre l'exemple des femmes au Liberia, pays voisin qui a été ravagé
par un conflit très meurtrier. En 2002, les femmes se sont rassemblées par milliers avec le
soutien du West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) pour organiser une
rencontre avec Charles Taylor et lui arracher la promesse de sa participation aux

mes ont pris part aux négociations et lorsque les hommes les ont barricadé la pièce, refusant que les hommes ne soit signé. J'ai également vu le rôle primordial des femmes au Soudan lorsque j'étais Ministre du développement des Pays Bas. Ce furent les femmes des tribus Dinka et Nuer qui ont rendu la paix entre les soudanais du Sud possible.

Ces deux exemples sont des exemples vivants et concrets de l'application de la résolution 1325. C'est la participation active et réelle des femmes dans les processus de paix qui rendent ces processus durables. C'est pourquoi cette célébration aujourd'hui est si importante et c'est pourquoi nous sommes si honorés de la présence aujourd'hui de la Première Dame, des ministres du gouvernement, et de vous tous et toutes. La Résolution 1325 ne doit pas être seulement un morceau de papier. Il existe désormais dans le monde une tradition, une célébration du rôle joué par les femmes dans les négociations, la consolidation de la paix et dans la réconciliation nationale.

Dans le contexte post-conflit de la Côte d'Ivoire, la protection des civils, la lutte contre les violences, notamment celles à l'encontre des femmes et des enfants, la réconciliation et, en définitive, l'établissement d'une paix durable basée sur l'égalité entre les sexes, le respect des droits de l'homme, une justice équitable, la bonne gouvernance, et une croissance économique forte sont les chantiers clés du moment.

Je suis impressionnée par le dynamisme des femmes et des organisations féminines de la société civile qui s'attellent à relever ces défis qui touchent autant à la sécurité, qu'à la justice, la politique et le développement. Parmi les nombreuses initiatives concrètes qui ont été prises par elles, en collaboration avec l'ONUCI et les Agences du Système des Nations Unies, et avec le gouvernement, je voudrais saluer entre autres:

- La réalisation de plusieurs projets à impact rapide comme la réhabilitation du marché des femmes de Danané, la création du centre d'alphabétisation pour les femmes et les jeunes filles à Attécoubé, la création du centre d'écoute des victimes de violence sexuelle et victimes de violences basées sur le genre à Bassam ou encore plus récemment la réhabilitation et la dotation en matériel de la maternité de Dabou en juillet 2012 ;

une maternité, ces projets font la différence dans le
hommes notamment dans le cadre de la réalisation des
Millénaire. Il s'agit de respecter le droit des femmes à
perdre la vie. Ces initiatives sont importantes non

seulement pour les femmes mais aussi pour les hommes et les enfants.

- L'assistance et l'appui aux réfugiées et personnes déplacées internes visant à leur retour volontaire et sécurisé dans leurs communautés dont environ 75 % sont des femmes et des enfants ;
 - Nous avons donné des instructions formelles à nos troupes de défendre et sécuriser les femmes.
 - Dans le cadre de la politique de décentralisation de la mission, nous avons également, en collaboration avec notre police, distribué des téléphones à certaines leaders d'organisations féminines à l'Ouest du pays, pour que les femmes puissent alerter nos centres d'opérations en cas d'atteinte à leurs vies et à leur sécurité.
- Le renforcement des capacités des organisations de la société civile sur la prise en compte du genre dans la justice transitionnelle : rappelons que les femmes ont été les principales victimes du conflit ;
- La formation de plus de 400 gendarmes et policiers sur les problématiques de genre et la prise en charge des femmes victimes de violences sexuelles et des violences basées sur le genre. J'ai pu me rendre compte lors d'une visite sur le terrain le week-end dernier qu'à San Pedro et Divo la bonne collaboration des femmes policières UN du Congo avec les femmes policières ivoiriennes ;
- La validation de la stratégie commune de lutte contre les violences basées sur le genre dont la persistance en Côte d'Ivoire m'inquiète beaucoup ;
- Enfin, le programme conjoint du système des Nations Unies à l'Ouest de la Côte d'Ivoire vise à reconstruire les moyens de subsistance des femmes et à promouvoir leur leadership dans le processus de réconciliation nationale.

Outre ce genre d'initiatives, je voudrais insister sur le rôle important que les femmes peuvent jouer dans deux processus qui me paraissent particulièrement important dans le contexte actuel de la Côte d'Ivoire, à savoir la réconciliation nationale et la participation dans la vie politique.

Concernant le processus de réconciliation nationale, nous devons rappeler que les femmes ont payé un lourd tribut lors de la crise postélectorale. Victimes de

rnnes, réfugiées, elles se sont retrouvées bien souvent
seules aux besoins de tous.

En dépit de leur poids démographique électoral, les femmes demeurent sous représentées dans les sphères politique et décisionnelle en Côte d'Ivoire : 4,5% des maires, 18% du conseil économique et social et 14% des membres du Gouvernement. La police nationale compte 11 % de femmes tandis que la gendarmerie nationale leur reste inaccessible.

La réconciliation nationale et la participation politique ne seront possible qu'avec le soutien d'un vrai dialogue politique inclusif pour lequel et dans lequel les femmes peuvent jouer un grand rôle. Je tiens à ce niveau à vous assurer de l'engagement de l'ONUCI et du Système des Nations Unies.

Madame la Première Dame, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi pour conclure de dire quelques mots sur la Résolution 1325. Le thème choisi par la Côte d'Ivoire cette année est « **1325+12 : la Paix, la Sécurité et le Développement avec la Participation accrue des Femmes c'est maintenant : JE M'ENGAGE** ».

La résolution adoptée le 31 octobre 2000 par le Conseil de Sécurité est basée sur 4 grands piliers que sont **la participation, la protection, la prévention et le relèvement communautaire**. Cette Résolution est aussi l'une des premières à avoir stigmatisé l'impact de la guerre sur les femmes.

Cette résolution implique différents acteurs de premier plan, à savoir : le Conseil de Sécurité, le Secrétaire Général des Nations Unies, les Etats membres, les organisations régionales et sous-régionales, les bailleurs de fonds, les agences humanitaires, les organisations féminines, les militaires participants aux conflits armés, les instances judiciaires.

La difficulté est cependant de passer du constat à l'action. La rencontre d'aujourd'hui est une opportunité de promouvoir l'établissement d'un dialogue

rganisations féminines de la société civile et les

Je souhaite entendre davantage vos voix. Afin de pouvoir exposer vos défis, attentes, contraintes mais aussi vos réalisations et ce que vous mettez en œuvre pour améliorer la condition des femmes au quotidien. La question des femmes intéresse également et surtout au premier plan les hommes, et un enjeu tant au niveau national que local.

Toutes nos actions conjointes doivent enfin renforcer l'objectif commun qui est la réalisation des Objectifs pour le Millénaire en 2015 au premier rang desquels l'objectif 3 qui vise à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'objectif 5 sur l'amélioration de la santé maternel, objectif que la Côte d'Ivoire a choisi dans le cadre de l'accélération des objectifs ODM. La réalisation de ces objectifs doit être le fruit d'un effort commun de toutes les femmes, hommes, garçons et filles de ce beau pays.

La Résolution 1325 a été votée par le Conseil de Sécurité. Mais c'est la résolution de tous les Etats membres des Nations Unies. C'est surtout la résolution de chaque citoyenne et de chaque citoyen. Traduisons-la en actes concrets au quotidien.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter :

Sylvie van den Wildenberg, Porte-parole
Tel: (225) 06203305, Portable: (225)05990075
Email: vandenwildenberg@un.org

<http://www.onuci.org>